

Délibération DEL-B-2023-092

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 NOVEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (24) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

Pouvoirs (1) : Claire PAULIC pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU

Absents (2) : Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 22-11-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LAGOGUEE

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs - Modifications 2023 n°8 : créations, modifications temps de travail, et suppressions de postes

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du bureau communautaire ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des emplois du 17 octobre 2023 ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 17 octobre 2023 ;

Considérant l'inscription des dépenses au chapitre 012 du budget communautaire ;

Afin de permettre le fonctionnement des services de la communauté d'agglomération il y a lieu de procéder à des créations de postes, des modifications de temps de travail et des suppressions de postes.

- Créations de postes :

CREATIONS DE POSTES								
Grade	Cat.	Emploi budgétaire						Observations Date d'Effet
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet			
		nb postes	ETP	Temps du poste	nb postes	ETP	Temps du poste	
Filière culturelle								
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,12	2H30/20H00				01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,22	4H30/20H00				01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,31	6H25/20H00				01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B				1	1	20/20 ^{ème}	01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,35	7H00/20H00				01/12/2023
Filière administrative								
Attaché	A				1	1	35/35 ^{ème}	01/12/2023
Filière technique								
Technicien	B				3	3	35/35 ^{ème}	01/12/2023
Agent de maîtrise	C				2	2	35/35 ^{ème}	01/12/2023
Adjoint technique	C				1	1	35/35 ^{ème}	01/12/2023
Filière animation								
Adjoint d'animation	C	1	0,8	28H00/35H00				01/01/2024
Adjoint d'animation	C	1	0,91	32H00/35H00				01/01/2024
TOTAL:		Nb de postes: 14 postes			soit ETP: 10,71			

En cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique

- Modifications de temps de travail :

MODIFICATIONS DE TEMPS DE TRAVAIL								
Grade	Cat.	nb postes	Modification de Temps de travail hebdomadaire inférieure à 10%				Observations Date d'Effet	
			Avant		Après			
			ETP	Temps du poste	ETP	Temps du poste		
Filière culturelle								
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,23	04H40/20H00	0,21	04H10/20H00		01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,85	17H00/20H00	0,9	18H00/20H00		01/12/2023
TOTAL:		Nb de postes: 2 postes			soit ETP: 1,11			

En cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique

- Suppressions de postes :

Par suite de l'avis favorable du CST du 17 octobre 2023, il y a lieu de supprimer les postes suivants :

SUPPRESSIONS DE POSTES

Grade	Cat.	Emploi budgétaire						Observations Date d'Effet
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet			
		nb postes	ETP	Temps du poste en min.	nb postes	ETP	Temps du poste	
Fillière administrative								
adjoint administratif principal de 2ème classe	C				1	1	35/35	01/12/2023
Adjoint administratif	C				3	3	35/35	01/12/2023
Adjoint administratif	C	1	0,85	30h00/35h00				01/12/2023
Fillière médico-sociale								
Assistant socio éducatif	A				1	1	35/35	01/12/2023
Fillière technique								
technicien principal de 2ème classe	B				1	1	35/35	01/12/2023
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	0,83	29h00/35h00				01/12/2023
Adjoint technique	C	1	0,87	30h30min/35h00				01/12/2023
Adjoint technique	C				2	2	35/35	01/12/2023
Fillière culturelle								
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	0,1	2h00/20h00				01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,18	3h40min/20h00				01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,2	4h00/20h00				01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,6	12h00/20h00				01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0,25	5h00/20h00				01/12/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	0,2	4h00/20h00				01/12/2023
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B				1	1	35/35	01/12/2023
Adjoint du patrimoine	C				1	1	35/35	01/12/2023
Fillière animation								
Animateur	B	1	0,98	34h30 min/35h00				01/12/2023
Animateur principal 2em classe	B				1	1	35/35	01/12/2023
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	0,85	30h00/35h00				01/12/2023
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0,8	28h00/35h00				01/12/2023
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C				1	1	35/35	01/12/2023
Adjoint d'animation	C	1	0,85	30h00/35h00				01/12/2023

TOTAL:

Nb de postes: 25 postes

soit ETP: 19,56

Le bureau communautaire, est invité à :

- **approuver les créations de postes ainsi définies ;**
- **approuver les modifications de temps de travail des postes telles que présentées ;**
- **approuver la suppression des postes mentionnés ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **30 NOV. 2023**

Notifié ou publié le **30 NOV. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS' around the perimeter. The signature is slanted and appears to read 'P. Marolleau'.